



Programme d'accélération de solutions-climat sur le périmètre du pôle métropolitain CAP AZUR

450 000 habitants, 86 communes

Contexte

- En 2024, l'Institut de l'économie pour le Climat (I4CE) estimait que les collectivités locales devraient investir 21 milliards d'euros par an sur la période 2024 - 2030 pour parvenir aux objectifs de neutralité carbone. C'est deux fois plus qu'en 2023. Dans un contexte où les marges budgétaires des collectivités sont restreintes, le recours au secteur marchand et à l'expérimentation de projets audacieux est une réponse à l'urgence climatique.
- L'ouverture à des solutions-climat innovantes (« Open Innovation ») portées par des startups et PME françaises et européennes, s'inscrit dans le cadre de la politique environnementale à rayonnement international souhaitée par l'Agglomération Cannes Lérins, associant ses partenaires du Pôle métropolitain CAP AZUR : l'Agglomération Pays de Grasse et l'Agglomération Sophia Antipolis ainsi que la Communauté de Communes des Alpes d'Azur, totalisant 450 000 habitants et 86 communes.
- Cette action résonne dans un contexte propice à la sensibilisation des publics, à la nécessité de faire évoluer nos comportements pour préserver notre environnement remarquable, comme l'illustrent les différentes publications du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), en particulier le 6ème rapport d'évaluation.
- L'objectif est de détecter, d'accompagner et d'expérimenter sur nos bassins de vie des solutions dont la technologie est éprouvée et la viabilité sont établies - correspondant à des niveaux de maturité technologique (Technology Readiness Level) supérieurs à 8, pour un passage à l'échelle permettant un impact significatif vers l'objectif ultime de réduction des émissions de GES (Gaz à effet de serre), d'adaptation au changement climatique, de préservation de la biodiversité et des ressources.

- Si les villes n'occupent aujourd'hui que 2 % de la surface de la planète, elles produisent 80 % des émissions de CO₂ et consomment 75 % de l'énergie mondiale. Elles ont une empreinte écologique qui dépasse les strictes limites géographiques de leurs territoires : leur emprise s'exerce à la fois via l'occupation du sol par les infrastructures urbaines (logements, réseaux, équipements, usines, espaces de circulation, etc.) mais également au travers des transformations généralisées de l'environnement imposées par leurs activités de production, de circulation et de consommation.
- Dans ce cadre, les agglomérations et communauté de communes de CAP AZUR ont souhaité contribuer à une démarche plus large visant à soutenir la concrétisation rapide de solutions directement efficaces pour lutter contre le dérèglement climatique, via la mise en place d'un accélérateur dédié aux solutions environnementales.
- En particulier, des solutions seront recherchées pour faire face aux enjeux des industries en matière de préservation de la ressource en eau et d'électrification des usages sur le territoire de CAP AZUR. En effet, la transition écologique et énergétique est un enjeu territorial : elle demande une mobilisation conjointe des collectivités et des industriels autour d'objectifs partagés.

Parmi les actions déjà engagées par l'agglomération Cannes Lérins, on peut citer notamment :

- Le déploiement d'une stratégie audacieuse de prévention et d'action pour lutter contre les risques majeurs et en particulier le risque inondation ;
- L'aménagement d'une zone dédiée à l'agriculture ;
- L'amélioration de la collecte et du traitement des déchets ;
- Le lancement d'un plan zéro plastique ;
- La signature d'une charte croisière ambitieuse sur le plan environnemental ;
- La création d'une unité de production d'hydrogène vert visant notamment à alimenter la flotte de bus.

Parmi les projets emblématiques du programme de mandature sur l'environnement de Cannes Lérins, on peut citer :

- La création d'une unité de production hydroélectrique ;
- La création d'une unité de valorisation énergétique des boues ;
- La récupération de calories issues de la mer et du réseau d'eaux usées ;
- Le lancement d'un plan photovoltaïque ;
- La réutilisation des eaux traitées de la station d'épuration ;
- L'optimisation de la logistique urbaine.

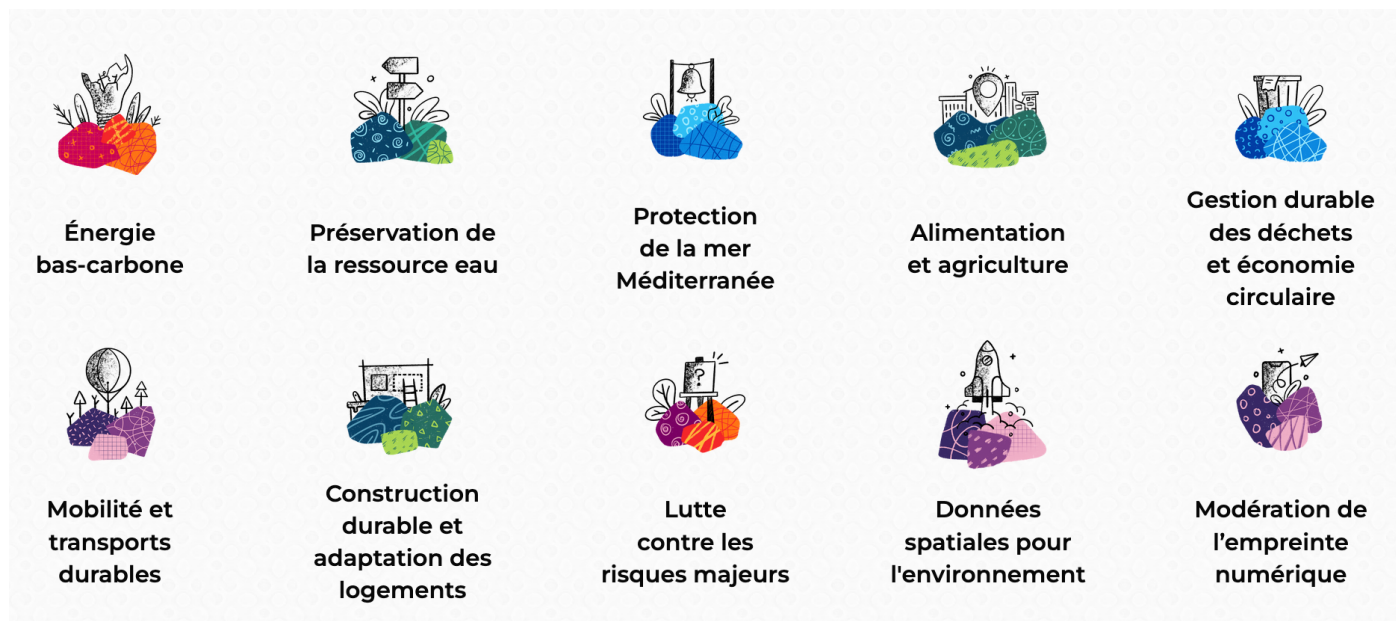
Au-delà de cette dynamique locale, la ville de Cannes a la particularité d'être connue dans le monde entier comme une plateforme professionnelle internationale offrant une opportunité de valorisation et de promotion des solutions-climat.

Objectifs

L'objectif étant d'accélérer, d'expérimenter, et de promouvoir des solutions dont la technologie est éprouvée et la viabilité est établie, les candidats retenus bénéficieront d'un programme d'accélération se focalisant sur la présentation des solutions et leur modèle économique afin de favoriser, en cas d'intérêt et dans la mesure du possible, le déploiement au sein des Communautés d'agglomérations et de leurs communes membres selon les modalités les plus adaptées.

Thèmes

Les thèmes principaux retenus sont les suivants :



Et d'une manière générale toutes les innovations qui permettent de répondre aux enjeux du changement climatique.

Nous nous intéressons plus particulièrement également aux solutions pour l'industrie, notamment l'industrie des parfums, des arômes et de la cosmétique très présente sur le périmètre du pôle métropolitain et plus particulièrement, sur l'agglomération du Pays de Grasse.

Contenu et calendrier

Le Programme de l'Accélérateur de solutions-climat comporte 3 phases :

1. Identification des solutions-climat du 18 juin au 18 septembre 2026

- L'objectif est d'identifier les solutions audacieuses portées par des startups et PME innovantes qui peuvent être mises en œuvre lorsque les parties prenantes sortent de leurs silos et relèvent les défis auxquels nous faisons face.
- Sous la houlette des Collectivités locales qui expriment et valident l'adéquation perçue des solutions détectées avec leurs besoins, nous nous appuyons sur un écosystème et un jury composé de partenaires reconnus.

2. Accélération du 5 octobre au 4 décembre 2026

Le contenu du programme d'accélération porte sur les éléments suivants :

Octobre – Novembre :

- Appréhension des fondamentaux de la solution (promesse de valeur, avantages-clés...);
- Analyse du rapport bénéfices / coûts de la solution et de son modèle d'affaires;
- Entraînement à la présentation orale des solutions;
- Enregistrement d'une vidéo de pitch.

Décembre :

- Pitch des solutions le 3 décembre 2026 devant les responsables techniques des Collectivités territoriales et des Grandes entreprises à la fois partenaires et présentes sur le territoire;

- Rendez-vous individuels les 3 et 4 décembre avec les responsables techniques des Collectivités, les partenaires publics et privés ainsi que les Grandes entreprises locales pour des échanges sur les usages et les solutions technologiques ;
- Préparation d'expérimentations potentielles.

3. Suivi des interactions entre les parties prenantes (Décembre 2026 – Mars 2027)

Nous organisons un suivi des interactions entre les startups et PME innovantes d'une part et les Collectivités ainsi que les Grandes entreprises d'autre part sur 3 mois. Sans entrer dans le secret des affaires, un tel travail collaboratif permet de s'assurer d'un suivi des relations initiées.

Calendrier en synthèse :

- Du 18 juin au 18 septembre 2026 : réception des candidatures ;
- Du 21 septembre au 25 septembre 2026 : analyse des candidatures ;
- 30 septembre 2026 : annonce des résultats ;
- Du 5 octobre au 20 novembre 2026 : rendez-vous personnalisés à travers quatre sessions de travail à distance avec chaque startup/PME retenue ;
- 3 décembre 2026 : journée des solutions-climat à Cannes (pitches et RDV individuels) ;
- 4 décembre 2026 : matinée des solutions-climat à Grasse (RDV individuels) ;
- J+10, J+30, M+3 : suivis des interactions initiées.

Candidats éligibles

Toute société constituée au sein de l'Union Européenne, Suisse et Royaume-Uni peut participer au programme d'Accélération de solutions-climat. Le programme s'adresse à des start-ups, à des jeunes entreprises ainsi qu'à des PME innovantes aux TRL supérieurs à 8, souhaitant une exposition accrue.

Réponse à l'appel à manifestation d'intérêt

Sur www.asclimat.com, il vous suffit de compléter le formulaire en ligne et de télécharger un document de présentation de votre activité. Les manifestations d'intérêt sont déposées au fil de l'eau, au plus tard le 18/09/2026.

Pour tous renseignements : contact@asclimat.com

Partenaires

